



RAPPORT SUR LE SEPTIEME CYCLE DE NEGOCIATIONS

(29 septembre - 3 octobre 2014)

Synthèse

Le septième cycle de négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement s'est tenu à Washington (du 29 septembre au 3 octobre). Tous les domaines du volet consacré aux questions réglementaires y ont été abordés, à l'exception des produits textiles. Les travaux techniques sur la composante réglementaire, en particulier s'agissant des secteurs, ont bien progressé. Dans le cadre des discussions concernant l'accès au marché, les propositions écrites en la matière qui ont été examinées portaient notamment sur les services et les investissements, ainsi que sur les obstacles non tarifaires agricoles. Il n'y a pas eu de séances de négociation sur les droits de douane, les marchés publics, le développement durable, la politique de la concurrence, les règles d'origine ou les services financiers, mais bon nombre de ces groupes thématiques sont régulièrement en contact entre chaque session, y compris par vidéoconférence par ordinateur. Comme dans les cycles précédents, il n'y a pas eu de discussions sur la protection des investissements ou sur le règlement des différends opposant investisseurs et États.

En ce qui concerne les services et les investissements, les discussions explicatives se sont poursuivies sur la proposition en matière de services que l'UE avait présentée juste avant le 6^e cycle. Au niveau des négociateurs en chef, les deux parties ont réaffirmé leur approche similaire des services publics, en laissant aux gouvernements le choix des politiques dans ce domaine. Les discussions ont également porté sur la consolidation des textes sur les échanges de biens, ainsi que sur les obstacles non tarifaires agricoles.

Sur le volet des questions réglementaires, des discussions constructives ont eu lieu sur la plupart des secteurs, avec la forte participation des régulateurs. Les deux parties reconnaissent la nécessité de définir des résultats économiquement pertinents dans le domaine des secteurs. Les discussions au sujet des obstacles techniques au commerce continuent d'être marquées par des différences d'approche. De plus amples précisions sur la proposition américaine en matière de cohérence réglementaire ont été apportées. La proposition de l'UE relative aux mesures SPS a été examinée en détail.

Sur le volet des règles, des discussions ont eu lieu sur les questions douanières et la facilitation des échanges, l'énergie et les matières premières, les DPI (y compris les IG), le règlement des différends, les PME et les questions juridiques et institutionnelles. Les

progrès réalisés sur les questions douanières ont été confirmés, les questions les plus difficiles restant ouvertes. Les régulateurs poursuivront les discussions sur l'alignement des données. Dans le domaine de l'énergie et des matières premières, les discussions se sont poursuivies avec un échange d'informations entre les régulateurs concernant le transit de l'énergie et les problèmes d'accès des tiers. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'accent a été mis sur les principes et les éléments relatifs à la coopération à introduire dans un futur chapitre sur ce sujet. Pour ce qui est des indications géographiques, l'UE a fourni des preuves de nature économique attestant la nécessité d'améliorer la protection des indications géographiques de l'UE aux États-Unis.

Des textes consolidés ont été préparés dans des domaines tels que les entreprises publiques, les petites et moyennes entreprises et les questions douanières et la facilitation des échanges. Nous prévoyons d'apporter la touche finale à un texte consolidé sur les services de télécommunications dans un avenir proche.

Comme dans les cycles précédents, Une journée a été organisée pour répondre à l'engagement de consulter les parties prenantes. À cette occasion, les parties prenantes ont présenté des exposés (65) aux négociateurs principaux et, au cours d'une séance de discussion ouverte, les deux négociateurs en chef ont rencontré plus de 300 parties prenantes représentant un large éventail d'intérêts.

Les deux parties ont convenu de discuter et de confirmer, dans les semaines à venir, les dates du prochain cycle de négociations, qui aura lieu à Bruxelles.

Détails par domaine de négociation

1. Accès aux marchés

Échanges de biens

Les délégations de l'Union européenne et des États-Unis ont conjointement réexaminé leurs propositions de texte concernant le traitement national et l'accès au marché.

L'accès au marché agricole

D'autres discussions ont eu lieu sur les questions non tarifaires, en particulier en ce qui concerne le secteur vinicole, ainsi que sur la possibilité de rédiger des dispositions spécifiques relatives au commerce des produits agricoles, y compris le vin et les spiritueux.

Services et investissements

L'UE et les États-Unis ont poursuivi leurs discussions sur leurs propositions concernant les services et les investissements. Les secteurs examinés concernaient en particulier l'environnement, la distribution, les services postaux, les services aux entreprises, la santé, l'éducation, l'énergie, et les transports. L'UE a également discuté de son approche des investissements dans les secteurs autres que celui des services. Les parties ont examiné un certain nombre de disciplines réglementaires du chapitre sur les télécommunications (concernant, entre autres, l'interconnexion, l'accès aux infrastructures essentielles, les procédures d'autorisation, le service universel, l'autorité de régulation, le règlement des différends et la transparence) et ont poursuivi leurs travaux en vue de l'élaboration d'un texte consolidé. Elles ont également à nouveau parlé du commerce électronique, notamment du champ d'application du chapitre qui y sera consacré, des possibilités de coopération, des droits de douane, des «produits numériques», des signatures électroniques, de la protection des consommateurs en ligne, du commerce dématérialisé, de l'accès à l'internet et de son utilisation. L'UE et les États-Unis ont discuté de leurs visions respectives de l'amélioration de la mobilité des professionnels qualifiés et des autres professionnels du monde des affaires.

2. Composante réglementaire

Mesures SPS

La partie UE a déposé, avant l'ouverture du cycle de négociations, une proposition de texte relative aux mesures SPS, qui a été examinée en détail. L'intervention des États-Unis a principalement consisté à poser des questions pour éclaircir les objectifs de l'UE. Les États-Unis n'ont pas encore présenté leur proposition de texte et devraient le faire dès que les consultations internes seront terminées.

Cohérence réglementaire

À la demande de l'UE, le ministère américain de la justice/Bureau de la politique d'information a présenté le fonctionnement de la loi sur la liberté de l'information (*Freedom of Information Act*, FOIA) et l'agence «Administration générale des services» a présenté le fonctionnement de la loi fédérale sur les comités consultatifs (*US Federal Advisory Committee Act*, FACA). Le premier thème a été abordé en vue des propositions américaines en matière de transparence et de bonnes pratiques réglementaires. Le deuxième thème a été examiné afin d'éclairer comment l'Union européenne et les États-Unis consultent les parties prenantes en dehors des consultations publiques formelles.

L'UE a posé des questions supplémentaires et demandé des éclaircissements sur la proposition écrite présentée par les États-Unis au 6^e cycle de négociations, y compris sur les définitions des actes et décisions réglementaires, les engagements en matière de

consultation et de publication des actes réglementaires et l'évaluation des effets sur le commerce des actes réglementaires.

L'UE a fourni des informations sur les travaux en cours et les prochaines étapes en ce qui concerne la consultation publique sur l'analyse d'impact et les lignes directrices des parties prenantes, au sujet desquelles les États-Unis ont soumis des observations détaillées.

OTC

Les délégations de l'UE et des États-Unis ont abordé les thèmes de la normalisation, de la transparence, de l'évaluation de la conformité, de la coopération et des dispositions institutionnelles, par rapport aux dispositions de leurs propositions respectives.

Secteur automobile

Les discussions ont porté sur quatre domaines: l'équivalence des législations existantes, l'amélioration du fonctionnement de l'accord de 1998, les idées d'harmonisation, et les programmes de recherche et les éventuels centres d'intérêt commun pour une coopération future. Les échanges se sont concentrés sur les moyens de faire progresser l'équivalence. La Commission a présenté un cas ayant valeur de test pour la reconnaissance de l'équivalence, qui a fait l'objet d'un débat relativement détaillé. De même, la question de la disponibilité de données d'accident dûment détaillées aux fins de l'analyse de la performance des réglementations des deux parties a été examinée en vue d'une éventuelle équivalence. Les deux parties ont convenu de continuer à poursuivre leur réflexion sur les questions soulevées dans le cadre de la préparation du prochain cycle.

Substances chimiques

Les discussions ont principalement porté sur les étapes procédurales en vue de l'élaboration de deux projets pilotes sur la hiérarchisation et l'évaluation des substances, ainsi que sur la classification et l'étiquetage. L'UE a également déposé son ébauche de proposition pour une annexe consacrée au secteur des produits chimiques et a répondu aux premières questions posées par les États-Unis.

Produits pharmaceutiques

Des discussions approfondies ont eu lieu sur les travaux de la task-force chargée d'évaluer l'équivalence des bonnes pratiques de fabrication de l'UE et des États-Unis. Les États-Unis et l'Union européenne ont réaffirmé leur engagement en faveur de la «task force» et ont rendu compte de ses premiers résultats. Les deux parties sont convenues de s'informer mutuellement de l'évolution de la situation en ce qui concerne la révision et l'adoption de lignes directrices sur les médicaments biosimilaires.

Dispositifs médicaux

Un échange de vues a eu lieu sur la participation de l'UE en qualité d'observateur au sein du projet pilote d'audit unique sur les dispositifs médicaux (*Medical Devices Single Audit Pilot*). Les deux parties ont fait également le bilan des progrès accomplis concernant les deux autres priorités du partenariat transatlantique [le système d'identification unique (*Unique Device Identifier* - UDI) et le système de présentation des produits réglementés (*Regulated Product Submission* - RPS)].

Cosmétiques

Le principal objectif de l'UE reste le rapprochement des méthodes d'évaluation de la sûreté et la rationalisation de la procédure d'autorisation américaine pour des ingrédients tels que les filtres ultraviolets. Les deux parties cherchent également de nouveaux domaines de coopération bilatérale en matière de réglementation afin d'en discuter au cours du prochain cycle de négociations.

TIC

Les parties ont continué d'examiner les questions de l'étiquetage électronique et de la coopération en matière de surveillance des marchés et d'application des règles relatives au marché, ainsi que les principes d'évaluation de la conformité pour le cryptage des produits commerciaux. L'UE et les États-Unis ont échangé leurs dernières informations sur la mise à jour de la feuille de route pour la coopération transatlantique dans les domaines de la santé en ligne et des TI pour la santé. Les États-Unis ont également informé l'UE des progrès de leur réglementation en matière d'accessibilité en ligne.

Ingénierie

Les délégations de l'UE et des États-Unis ont poursuivi leur discussion sur les éventuels domaines de coopération réglementaire dans le secteur de l'ingénierie. Les efforts en la matière doivent se concentrer sur les domaines de réglementation dans lesquels il existe un intérêt commercial, une position commune des parties prenantes et un intérêt pour les régulateurs concernés.

Pesticides

Les entretiens se sont essentiellement concentrés sur cinq questions: examen conjoint des substances actives, collaboration pour la détermination de limites maximales de résidus (LMR), amélioration de la coordination à l'approche de la réunion du groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides, transposition des LMR du Codex et propositions de l'UE relatives à la facilitation des échanges et des vérifications préalables à l'exportation; l'huile d'olive et les canneberges ont été recensées comme pouvant servir à un projet pilote.

3. Volet relatif aux règles

Énergie et matières premières

L'UE et les États-Unis ont poursuivi les discussions techniques avec la participation d'experts des deux parties. Cette fois, ils se sont concentrés sur l'accès des tiers, le transit et l'interruption. Les sujets qui seront abordés au cours du prochain cycle font encore l'objet de discussions, mais les questions liées aux énergies renouvelables (accès aux réseaux, localisation) et à l'efficacité énergétique y figureront probablement.

Questions douanières et facilitation des échanges

Les discussions ont confirmé l'avancement des travaux sur une liste de sujets traités jusqu'à présent dans le cadre des accords de libre-échange de l'UE et des États-Unis et des propositions ont été rassemblées en un texte consolidé. Plusieurs questions en suspens ont fait l'objet d'un débat plus approfondi (facilitation/simplification et règles *de minimis*, réexamens et recours, prélèvements et redevances). Les deux parties continuent d'étudier l'étendue des possibilités de coopération en matière d'alignement réglementaire à long terme, en commençant par les exigences en matière de données, ainsi que l'approche pratique à suivre en la matière.

DPI/Indications géographiques

Les parties ont eu des discussions approfondies et constructives sur les droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les questions présentant un potentiel de coopération. Elles se sont mises d'accord sur les objectifs que les dispositions relatives à la coopération devraient refléter et ont convenu de s'appuyer sur la coopération existante et sur les travaux réalisés au cours des dix dernières années au sein des instances bilatérales et internationales (groupe de travail transatlantique sur les DPI, le G8, l'OCDE, l'OMC, etc.). Les deux parties poursuivront ces discussions au cours des prochaines sessions. En ce qui concerne les indications géographiques, ce septième cycle a permis d'expliquer davantage les positions respectives des parties. L'UE a fourni des preuves de nature économique à l'appui de sa demande en vue d'une meilleure protection des indications géographiques de l'UE aux États-Unis.

PME

La partie américaine a présenté un exposé sur des questions telles que la transparence dans l'élaboration de la réglementation fédérale, la participation des PME au processus de consultation et les règles sur l'analyse d'impact relatives aux PME. Les deux parties ont également convenu de l'importance d'aider davantage les PME à se familiariser avec les opportunités qu'offrent les négociations sur le partenariat transatlantique et d'être informées de leurs préoccupations spécifiques. Elles se sont mises d'accord sur un

premier texte consolidé rassemblant les propositions présentées jusqu'alors sur la coopération des PME, la transparence et le comité des PME.

Règlement des différends (entre États)

Les deux parties ont poursuivi les discussions sur la base du texte consolidé. L'objectif de ce chapitre est d'établir un mécanisme efficace et efficient de résolution des différends pouvant surgir entre les parties sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord. La proposition de l'UE repose sur l'approche standard du règlement des différends entre États qu'elle a adoptée dans ses ALE récents et qui est similaire au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Les discussions au cours du septième cycle ont essentiellement porté sur la phase de la conformité, c'est-à-dire après la publication d'un rapport du groupe spécial, ainsi que sur la proposition de l'UE relative à un mécanisme de médiation volontaire et complémentaire.

Questions juridiques/institutionnelles

L'UE et les États-Unis ont continué d'examiner la proposition écrite des États-Unis sur les exceptions et ses liens avec les engagements prévus dans l'accord. Les discussions ont principalement porté sur les exceptions relatives à la sécurité nationale et à la fiscalité américaines.